



SNASUB-FSU / SNPRES-FO / FERC-CGT

UNE ÉQUIPE POUR SE FAIRE ENTENDRE

Élection partielle pour le renouvellement d'un élu des personnels BIATOSS au Conseil Scientifique

[Il s'agit des électeurs appartenant au collège E
des ingénieurs et techniciens du Conseil scientifique.]

Scrutin du jeudi 11 février 2010

Le Conseil Scientifique « contribue à la politique scientifique de l'établissement et assure la liaison entre l'enseignement et la recherche ». La nouvelle loi en a fait un organe purement consultatif. Il est ainsi consulté sur la politique de recherche, sur les programmes de formation, mais il peut également « émettre des vœux sur toute question relative à la politique scientifique de l'université ».

UNE ÉQUIPE POUR SE FAIRE ENTENDRE s'engage à :

- Apporter au Conseil le point de vue, les revendications et les propositions de tous les acteurs de la recherche et des membres de la communauté éducative,
- Travailler avec vos élus des autres conseils de l'UPEC,
- **Continuer de vous informer régulièrement** des décisions prises en conseils,
- Avoir comme soucis permanents de contribuer au développement d'une recherche et d'un enseignement de qualité et de défendre les moyens de l'université,
- **Vous représenter avec détermination** et avec le souci de l'intérêt du service public.

Jeudi 11 février 2010
de 9 h à 17 h

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR NOTRE CANDIDATE

GIUSTI-MILLER Stéphanie
(UFR de Sciences)

**SOUTENUE PAR SNASUB-FSU / SNPRES-FO / FERC-CGT et sympathisants,
UNE ÉQUIPE POUR SE FAIRE ENTENDRE**

- Pour la défense des statuts, l'augmentation des salaires et des promotions des personnels, l'amélioration des conditions de travail
- Pour une titularisation massive des personnels précaires
- Pour le recrutement sur des emplois statutaires d'État, contre le développement des contrats précaires
- Pour la défense et la promotion du service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Bureaux de vote

- | | |
|---|--|
| – Centre Multidisciplinaire de Créteil (CMC) | – Centre de Fontainebleau de l'IUT de Sénart-Fontainebleau |
| – Site de la Faculté de Médecine | – Centre du Second Degré (CSD) de Créteil de l'IUFM |
| – Centre du Mail des Mèches de la faculté de Sciences économiques et de gestion | – Centre de l'IUFM de Bonneuil |
| – Centre de la faculté de Droit | – Centre de l'IUFM de Melun Belle Ombre |
| – Centre de la Pyramide | – Centre de l'IUFM de Livry-Gargan |
| – Site Duvauchelle de la faculté SESS-STAPS | – Centre de l'IUFM de Saint-Denis |
| – Centre universitaire de Vitry de l'IUT de Créteil-Vitry | – Centre de l'IUFM de Torcy |
| – Centre universitaire de Sénart (Lieuxaint) | |

Vote par procuration

Le vote par procuration est autorisé. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.